



Logo instructeur

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE

Opération collective PRESSING

Visite préalable

Réception par le relais

Réception par l'Agence

Date : __/__/__

Date : __/__/__

Date : __/__/__

1.- RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT L'ENTREPRISE

- ☞ Raison Sociale de l'entreprise :
- ☞ Adresse du siège social :
- ☞ Identité du responsable :
- ☞ Téléphone : _-_-_-_-_- Courriel :
- ☞ Forme juridique de la Société :
- ☞ Effectif : - Chiffre d'affaires (HT) :
- ☞ Adresse du site concerne :
- ☞ N° SIREN : _-_- _-_- _-_- (Joindre une immatriculation INSEE)

TAILLE DE L'ENTREPRISE : les financements proposés dans le cadre des opérations collectives sont réservés aux seules PME. D'autres financements restent possibles et pourront être proposés pour les groupes.

Pour déterminer si votre entreprise est une Petite ou Moyenne Entreprise ou une Grande Entreprise selon les modalités européennes (cf. art. 6 de la recommandation européenne 2003/361/CE), 3 données sont nécessaires: l'effectif, le chiffre d'affaires et le bilan. De façon simplifiée, vous pouvez déterminer si votre entreprise est une PME : (Pour une approche plus précise ou pour plus d'information, se reporter au guide « Définition d'une PME » en ligne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/enterprise/enterprise_policy/sme_definition/sme_user_guide_fr.pdf)

Année de situation	Effectif de l'entreprise	Chiffre d'affaires annuel	Total du bilan annuel	Caractère d'autonomie(*)
				OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
	PME si < 250	PME si ≤ 50 millions €	PME si ≤ 43 millions €	

S'il est obligatoire de respecter les seuils relatifs aux effectifs, une PME peut choisir de se conformer soit au seuil du chiffre d'affaires, soit au seuil du bilan.

(*) Pour calculer vos données personnelles, vous devez déterminer si votre entreprise est autonome (de loin la catégorie la plus courante), partenaire ou liée. Vous êtes une entreprise autonome si:

- vous êtes totalement indépendante, autrement dit si vous ne détenez aucune participation dans d'autres entreprises et aucune entreprise ne possède de participation dans la vôtre;
- vous détenez une participation de moins de 25 % du capital ou des droits de vote (le plus élevé des deux facteurs) d'une ou plusieurs autres entreprises et/ou des tiers ne détiennent pas de participation de 25 % ou plus de votre capital ou de vos droits de vote (le plus élevé des deux facteurs)

Je déclare que mon entreprise répond aux critères d'une : Grande entreprise PME

En cas de non remplissage ou de remplissage partiel des informations, l'entreprise sera considérée comme ayant le statut de grande entreprise.

I M P O R T A N T :

- L'Agence de l'eau, soumise aux règles de comptabilité publique, ne peut prendre en considération des dépenses déjà engagées. Elle doit donc avoir communication du dossier complet avant tout engagement de la dépense par le maître d'ouvrage pour émettre un accord de principe. Si ce financement est déterminant pour la réalisation de votre projet, nous vous conseillons d'attendre l'accord formel de l'Agence pour passer votre commande
- Aucune aide n'est accordée dans le cadre de création d'activités ou d'achat de matériel d'occasion
- Une notice explicative sur les modalités de ce financement est disponible en fin de document

2. INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE Pressing Laverie Blanchisserie**Matériels actuellement en place :**

Machine de nettoyage	Machine 1	Machine 2	Machine 3
Fabricant / modèle			
Nom du solvant utilisé ou aquanettoyage			
Capacité totale de nettoyage (en kg/j)			
Année d'installation / fabrication / / /
Compteur d'eau spécifique	<input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non
Machine à supprimer dans le cadre de cette demande	<input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non
Machine ayant fait l'objet d'un financement par l'Agence de l'Eau	<input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non

Equipements divers existants :

Disposez-vous de rétentions pour le stockage des produits neufs dangereux pour l'eau ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Disposez-vous d'un compteur d'eau sur arrivée générale ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Disposez-vous d'un Disconnecteur sur l'arrivée d'eau de ville ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Disposez-vous d'un dispositif de récupération des eaux de refroidissement (ex : bache à eau) ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Niveau et type d'activité

Poids des articles nettoyés (à sec) kg/an	
Consommation de	<input type="checkbox"/> perchloroéthylène <input type="checkbox"/> autre solvant kg/an
Quantité de déchets produite kg/an	Collecteur :
Eau consommée m ³ /an	Destination des rejets d'eau :

3. INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS ENVISAGES

Date de remplacement de la machine : Date d'échéance règlementaire :

Dans quel cadre se déroule votre projet ? Nouveau site Transfert / extension d'un site existant

Machine de nettoyage	Machine 1	Machine 2
Fabricant / modèle		
Matériel neuf ?	<input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non
Nature du solvant utilisé / aquanettoyage		
Capacité totale de nettoyage		
Compteur d'eau spécifique ?	<input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non
Coût (HT)		
Achat en leasing ?	<input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non

Nature des autres équipements	Coût unitaire présenté (€)	Quantité	Total € HT
Sécheur de linge (si machine d'aquanettoyage)			
Disconnecteur			
Compteur d'eau sur la machine de nettoyage			
Bâche à eau (recyclage eau de refroidissement)			
Dispositif de traitement des eaux de contact			
Stockage sur rétention (produit, déchet toxique)			
TOTAL			

Indiquer les financements publics complémentaires sollicités

Organisme	Nature des travaux aidés	Montant de l'aide (€ HT)	Financement de minimis ?	Etat de la demande
ADEME				<input type="checkbox"/> déposée <input type="checkbox"/> décidée
CARSAT				<input type="checkbox"/> déposée <input type="checkbox"/> décidée
CONSEIL REGIONAL				<input type="checkbox"/> déposée <input type="checkbox"/> décidée
.....				<input type="checkbox"/> Déposée <input type="checkbox"/> décidée

Le nouvel équipement implique-t-il un rejet d'eau usée dans le réseau public de collecte ?

oui (1) non (1) : voir modèle de lettre de demande d'autorisation en annexe 1

4. DECLARATION – Régime de minimis

Les aides de minimis sont accordées sur le fondement du règlement n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'UE aux aides de minimis. Les informations à compléter dans ce formulaire de déclaration visent à contrôler l'éligibilité de l'entreprise aux aides de minimis.

Si votre entreprise a atteint le plafond d'aides de minimis (200 k€ sur 3 exercices fiscaux), une aide pourra lui être octroyée sur le fondement du règlement général d'exemption : utilisez la déclaration 5b.

Madame ou Monsieur :

Agissant en qualité de ¹ :

Déclare sur l'honneur² selon le détail ci-après :

- (*) Ne solliciter aucune autre aide publique sur ce projet
 - (*) Solliciter une aide publique sur ce projet auprès d'autres organismes que l'Agence de l'Eau (précisez les organismes, les montants sollicités et si l'aide est déjà acquise) :.....
.....
- (*) Cochez obligatoirement une de ces 2 cases.

☞ Périmètre social à prendre en compte pour le contrôle du montant plafond d'aides de minimis³ :

Que l'entreprise que je représente entretient au moins l'une des relations suivantes avec d'autres sociétés, directement ou à travers une ou plusieurs autres entreprises :

- une entreprise dispose de la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise ;
- une entreprise détient le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise ;
- une entreprise détient le droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci ;
- une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.

Si vous cochez une des 4 cases ci-dessus, ces entreprises sont considérées comme « entreprise unique » et toutes les aides de minimis perçues par l'entreprise unique doivent être comptabilisées dans la limite du plafond (200 k€ sur 3 exercices fiscaux).

☞ Aides accordées par l'Etat français à l'entreprise unique sur une période de 3 exercices fiscaux⁴ :

Que l'entreprise que je représente :

- n'a pas reçu d'aide relevant du régime de minimis sur l'exercice fiscal en cours ou sur les deux exercices fiscaux précédents ;
- a reçu sur l'exercice fiscal en cours ou sur les deux exercices fiscaux précédents des versements d'aides publiques au titre du régime de minimis (compléter le tableau ci-dessous) ;
- a connaissance d'aides de minimis déjà décidées pouvant faire l'objet d'un versement dans l'avenir (compléter le tableau ci-dessous).

Lister dans le tableau ci-dessous les aides relevant du régime de minimis :

Date de demande	Date de l'attribution	Nom de la société	Numéro SIREN de la société	Type d'aide de minimis (général, agricole, pêche et aquaculture, SIEG,...)	Montant de la subvention ou de l'Equivalent Subvention Brut (avant impôts et autres prélèvements)
TOTAL					

Reproduire sur papier libre si nécessaire

☞ Solliciter la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour la réalisation de l'opération présentée dans la présente demande et déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'attribution et de versement des aides financières de l'Agence de l'Eau Artois Picardie (Délibération n°15-A-064 relative aux modalités générales des interventions financières de l'Agence consultable sur le site internet de l'Agence) et s'engage à en respecter les clauses,

☞ Certifier ne pas avoir engagé les prestations et les travaux visés dans la demande,

☞ Assurer que le projet objet de la demande ne fait pas l'objet d'une mise en demeure,

☞ Prendre note que l'agence peut être amenée à demander une garantie pour assurer le remboursement de l'avance remboursable susceptible d'être accordée,

☞ Certifier être à jour du paiement des cotisations fiscales et sociales de l'établissement ainsi que du paiement des redevances dues à l'agence.

A, le

LE DECLARANT (signature et cachet de l'entreprise)

5. DOCUMENTS A TRANSMETTRE

Avec la demande de participation financière :

- Devis des équipements et attestation de conformité de la machine de nettoyage à la marque NF 107
- Extrait Kbis et Relevé d'Identité Bancaire ou Postal correspondant à l'identifiant RCS
- Copie du contrat de collecte ou justificatif d'élimination des déchets dangereux vers une filière autorisée
- Récépissé de la déclaration de l'activité ICPE adressée à la Préfecture
- Factures d'eau (dernière année)

Pour le versement de la participation financière (solde du dossier)

- Etat récapitulatif des dépenses (voir modèle en annexe 2)
- Factures et contrat de leasing (le cas échéant)
- Attestation de formation et de visite quinquennale (selon l'arrêté 2345)
- Copie de la commande (pour que l'installation soit finançable, la commande devra avoir été effectuée avant la date d'échéance réglementaire de remplacement du matériel)
- Information de la préfecture du changement de technologie
- Si aquanettoyage et rejet au réseau public de collecte, copie de l'autorisation ou courrier de demande d'autorisation à la collectivité compétente (voir modèle en annexe 1)
- Certificat de destruction de la ou des machines de nettoyage au perchloroéthylène

Opération collective PRESSING - destinataire des pièces à transmettre

Dossier de participation financière

Pièces de solde du dossier

adresse de l'organisme relais instructeur

AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE
Service expertise industrie et assainissement
200 rue Marceline Desbordes - 59508 DOUAI

Annexe 1 - modèle de lettre de demande d'autorisation

Etablissement raccordé à un réseau d'assainissement collectif et non autorisé à ce jour

Courrier à adresser au Maire ou au Président de la collectivité compétente en assainissement

Le *(date)*, à *(commune)*

Objet: Raccordement au réseau d'assainissement collectif

Madame / Monsieur le Président, Madame / Monsieur le Maire,

Je soussigné *(nom, prénom)*, agissant en qualité de *(fonction : directeur, responsable...)*

souhaite la régularisation administrative du raccordement de l'entreprise (nom ou raison sociale) sise (adresse), dont l'activité principale est *(nature de l'activité principe et code NAF)*, au réseau d'assainissement de la commune de *(nom de la commune)*,

et sollicite, si l'un des régimes suivants s'applique à la nature de mes activités, la délivrance d'une autorisation de déversement, d'une autorisation de déversement accompagnée d'une convention spéciale de déversement, ou d'un simple certificat jugeant de la conformité de mon raccordement et de mes rejets au réseau public de collecte.

Si mon établissement n'est pas concerné par ces démarches, merci de bien vouloir m'en informer.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du changement de technologie de nettoyage des vêtements avec suppression de l'utilisation de perchloroéthylène, financé par l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Restant à votre disposition pour toute information nécessaire à l'élaboration de ces documents, je vous prie de croire, Madame / Monsieur le Président, Madame / Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Nom, fonction et signature du demandeur

Les coordonnées de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation de raccordement (ou de déversement) au réseau public de collecte sont disponibles sur simple demande auprès de l'organisme instructeur de votre dossier de demande de financement. Il peut s'agir d'un syndicat intercommunal, d'une communauté urbaine/d'agglomération/de communes, à défaut de la mairie de la commune d'implantation de votre établissement.

NOTICE EXPLICATIVE POUR LE DOSSIER DE FINANCEMENT

PAR L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE

Dans le cadre de la suppression des installations fonctionnant au perchloroéthylène par d'autres technologies, l'Agence de l'Eau Artois Picardie peut attribuer des financements sur la période 2016 à 2018 sous la forme d'une subvention de 30 % du coût des équipements, plafonné à 30 000 € HT de montant finançable par installation de nettoyage (incluant des équipements annexes), soit une aide maximale de 9 000 € HT par installation.

Au maximum, 2 installations de nettoyage peuvent être financées par établissement.

La commande des installations devra avoir été réalisée avant la date d'échéance réglementaire prévue pour la suppression de la machine qui fonctionnait au perchloroéthylène.

Etapes de l'instruction de votre demande de financement par l'organisme relais instructeur

ETAPE 1 – DEPOT ET ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE

Envoyer ou remettre à l'organisme instructeur le dossier « demande de participation financière – Opération collective PRESSING » daté et signé avant toute passation de commande, accompagné des pièces mentionnées au chapitre 5 « documents à transmettre au dépôt du dossier », dont le devis.

Nous vous recommandons d'effectuer ce dépôt 3 mois avant la date d'échéance réglementaire si vous souhaitez obtenir l'accord formel de financement de l'Agence avant de passer les commandes.

L'organisme instructeur s'engage, en relation avec l'Agence de l'Eau, à solliciter d'éventuels compléments d'information.

Dès que jugé complet, votre dossier sera officiellement transmis à l'Agence de l'Eau qui vous informera par courrier sur le caractère finançable de votre projet dans un délai de 15 jours suivant la date de réception de votre demande. Vous pourrez dès lors engager l'opération et passer les commandes sans remettre en cause la possibilité d'un financement.

ETAPE 2 – DECISION DE FINANCEMENT

Au plus tard 2 mois après l'envoi de son 1^{er} courrier, l'Agence informera par courrier le demandeur et l'organisme instructeur de sa décision effective de financement.

La pièce jointe au courrier vous indiquera le montant de la subvention acquise.

ETAPE 3 – VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Après réalisation des travaux, faire parvenir à l'Agence les pièces mentionnées au chapitre 5 « documents à transmettre au solde du dossier », dont la commande antérieure à la date d'échéance réglementaire. L'original de l'état récapitulatif des dépenses transmis par courrier devra faire apparaître les facture(s) fournisseur(s) acquittée(s) avec la mention « **Certifié conforme à notre comptabilité** » datée et signée par le demandeur + Cachet de l'entreprise.

Le paiement de l'Agence interviendra environ sous 1 mois.

Opération collective PRESSING - destinataire des pièces à transmettre

demande de participation financière

pièces de solde

adresse de l'organisme relais instructeur

AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE
Service expertise industrie et assainissement
200 rue Marceline Desbordes - 59508 DOUAI